



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le Premier Juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Excusés :

**Mme QUATRESSOUS donne pouvoir à M. BOUCHET,
M. TALABARD donne pouvoir à M. de CHABANNES,
Mme MINARD de CHABANNES donne pouvoir à Mme AUBIN,
M. HUSSON donne pouvoir à Mme SAVEY,
Mme MOUILLÈRE donne pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absents :

**Mme VAZ,
M. MARTIN.**

La Commune souhaite mettre en place un réseau de chaleur biomasse. Un réseau de chaleur est constitué de canalisations qui transportent vers un ensemble de bâtiments de la chaleur produite localement, à partir d'énergies renouvelables ou de récupération.

Les réseaux de chaleur présentent des atouts de différentes natures, comparativement aux autres modes de chauffage (gaz, fioul, électricité...). Grâce à l'exploitation d'énergies renouvelables et de récupération locales, ils offrent :

- une contribution à la lutte contre le changement climatique, avec des émissions de gaz à effet de serre réduites de plus de moitié par rapport à un chauffage purement fossile (gaz ou fioul).
- un impact positif pour la qualité de l'air, avec des émissions de particules fines limitées, 18 fois moins importantes qu'avec un chauffage au fioul ;

DATE DE
CONVOCAION
21 JUIN 2024

DATE D'AFFICHAGE
21 JUIN 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **14**
VOTANTS : **19**

OBJET :
**CHAUFFERIE BOIS-
RÉSEAU DE
CHALEUR-ACCORD
DE PRINCIPE.**

- un chauffage fiable, avec la suppression des chaudières en bas d'immeuble et des risques et nuisances associées, et la garantie d'un service public ;
- des tarifs compétitifs.

Une étude de faisabilité a été réalisée et le scénario étendu a été choisi au vu de sa fonctionnalité et son adaptabilité avec les structures de la Commune. Un Service public industriel et commercial devra être constitué.

Le réseau desservirait ainsi plusieurs Bâtiments Communaux et Intercommunaux, les écoles, le Gymnase, la Piscine mais également des structures tierces comme l'EHPAD François GREZE et le collège dans un premier temps.

Le montant du projet est estimé à 3 080 000 € HT. Ce projet sera financé par une subvention dédiée de l'ADEME, instruite et gérée par le SDE 03.

Le marché de maîtrise d'œuvre pourrait être lancé en septembre 2024 avec une durée des études de 6 mois.

Les travaux de réalisation du réseau de chaleur pourraient avoir lieu en 2025.

Aussi Monsieur le Maire soumet ce projet à l'Assemblée, Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation du réseau de chaleur.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 10 JUIL. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : - 2 JUIL. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :

